

Concours 2022-2023

BOURSE D'EXCELLENCE CARDINAL ET HARDY DANS LE DOMAINE DE L'HABITATION

Une bourse de 8 000 \$ - Programmes de maîtrise ou de doctorat

La bourse permet à la personne lauréate de voyager à l'étranger et de prendre connaissance des réalisations présentant un intérêt pour les disciplines de l'aménagement. Elle vise à encourager le développement des aspects paysager, urbain et architectural des projets, ainsi que la valorisation de la profession en aménagement et design urbain.

Note : En raison de la situation sanitaire qui prévaut encore dans certains pays, la bourse sera remise seulement si le voyage peut se faire dans des conditions sécuritaires, en respectant les directives de l'Université de Montréal.

Critères d'admissibilité

Les personnes candidates doivent être inscrites à temps plein dans un des programmes d'études supérieures de la Faculté de l'aménagement.

Critères d'attribution

- Excellence du dossier académique;
- Contribution escomptée du voyage à la promotion de l'excellence en architecture, en urbanisme, en architecture de paysage ou en design industriel;
- Démonstration de l'intérêt du projet pour le domaine de l'habitation (développement durable, recyclage et insertion urbaine).

Dossier de candidature

- Texte (3 à 4 pages) décrivant le projet de voyage, qui doit permettre de documenter un ou plusieurs projets d'aménagement en mettant en évidence ses aspects paysager, urbain et architectural ainsi que la valorisation de la profession en aménagement et design urbain. Il est important d'expliquer en quoi le projet de voyage peut générer de nouvelles connaissances ou savoir-faire sur les problèmes qui se posent actuellement au Québec et d'exposer une stratégie de communication des résultats du projet.
- Curriculum vitae, comprenant entre autres les bourses et prix déjà obtenus (1 page).
- Relevés de notes non officiels (1^{er}, 2^e et 3^e cycle, selon le cas).

Comité d'attribution

- Le doyen ou son représentant;
- La vice-doyenne aux études supérieures ou son représentant;
- Un professeur désigné par le Comité de la direction élargie de la Faculté;
- Deux représentants des donateurs (un représentant pour les architectes et un représentant pour les promoteurs).

Modalités d'attribution

En raison de la situation sanitaire, la personne candidate devra faire la preuve qu'elle peut partir et que son voyage pourra se dérouler dans des conditions sécuritaires. Elle recevra alors 7000\$ du montant total de la bourse, et 1000\$ au retour de son voyage, après avoir fait une présentation aux donateurs.

Date limite

- **Le 1^{er} février 2023**
- Le dossier doit être transmis à : direction-amenagement@umontreal.ca
- **Un seul fichier en format PDF (NOM DE LA BOURSE_2022-2023_NOM_PRENOM)** en respectant l'ordre des pièces indiqué dans la section « Dossier de candidature ».
- Pour toute question, veuillez joindre Manon Duranleau (manon.duranleau@umontreal.ca).